Secrétariat général (SG)

Genève, le 6 novembre 2026

Référence: **CL-26/49**
Contact: Mme Béatrice Pluchon
Courriel: gbs@itu.int

Aux États Membres de l'Union
À l'attention des Chefs de délégation à la PP-26

Objet: **PP-26: Nouvelle plate-forme en ligne pour l'établissement et la présentation des déclarations et des réserves**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2026 (PP-26), une nouvelle plate-forme en ligne est mise en place pour l'établissement et la présentation des déclarations et des réserves relatives aux Actes finals de la Conférence.

La plate-forme des déclarations et des réserves de la PP-26 vise à simplifier et à rationaliser la procédure d'établissement et de présentation de ces documents pour ce qui est des États Membres, tout en facilitant au secrétariat le traitement ponctuel et efficace des déclarations et des réserves.

La plate-forme permettra aux délégués:

- d'établir une nouvelle déclaration ou une nouvelle réserve directement en ligne;
- de sauvegarder un texte à l'état de brouillon pour achever ou réviser celui-ci avant de le communiquer;
- de rechercher et de retrouver des déclarations et des réserves présentées lors de précédentes Conférences de plénipotentiaires, d'extraire le texte pertinent et de l'utiliser comme base pour une nouvelle communication, en le révisant selon qu'il convient pour la PP-26;
- d'établir et de présenter une déclaration ou une réserve au nom d'une administration tout en associant les autres administrations concernées à la même communication, ce qui facilitera l'établissement des déclarations et réserves conjointes; et
- de suivre l'état d'une communication une fois celle-ci transmise au secrétariat.

Les déclarations et les réserves peuvent être communiquées dans l'une des six langues officielles de l'Union.

Il est porté à l'attention des États Membres que seuls les délégués disposant d'un compte utilisateur de l'UIT avec accès TIES peuvent, au nom du chef de leur délégation, communiquer officiellement une réserve ou une déclaration au moyen de la nouvelle plate-forme.

Une fois la déclaration ou la réserve officiellement présentée, un numéro de référence lui sera attribué, qu'il conviendra de mentionner dans toute correspondance ultérieure avec le secrétariat de la PP-26 sur la communication.

Des lignes directrices détaillées concernant l'établissement et la présentation des déclarations et des réserves au moyen de la nouvelle plate-forme, y compris un guide pratique d'utilisation, peuvent être consultées sur le site web de la PP-26 à l'adresse pp.itu.int/2026/en/documents/declarations-and-reservations/.

Les délais de présentation des déclarations et des réserves, y compris tout délai de présentation ultérieur, seront annoncés pendant la Conférence conformément aux procédures en vigueur.

Les États Membres sont invités à se familiariser à l'avance avec la nouvelle plate-forme et à s'assurer que tous les membres concernés de leur délégation sont informés de ces nouvelles modalités. Si vous avez des questions ou avez besoin d'une assistance, veuillez contacter le secrétariat de la PP-26 à l'adresse contributions@itu.int. Pour toute demande d'assistance technique concernant la plate-forme, veuillez contacter LING-IT-support@itu.int.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente Lettre circulaire à l'attention des membres concernés de votre délégation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(*signé*)

Doreen Bogdan-Martin
Secrétaire générale